



Réf. Farde e-Assemblées : 189682

N° PV : 14

Réf. Tutelle : 18/12/2006/A/014

N° OJ : 11

Arrêté - Conseil du 18/12/2006**Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; Mme mevr. MILQUET, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. CLOSE, M. dhr. FASSI-FIHRI, M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. CEUX, Mme mevr. LALEUX, M. dhr. VANACKERE, Mme mevr. NOËL, M. dhr. EL KTIBI, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LEMESRE, Mme mevr. VYGHEN, M. dhr. MAYEUR, M. dhr. SIMONS, M. dhr. ROMDHANI, M. dhr. DE CRÉE, M. dhr. HEIRBAUT, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. NIMEGEERS, M. dhr. ARCKENS, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. EL HAMMOUDI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, Mme mevr. ABID, Mme mevr. MATHIAS, M. dhr. DE LILLE, M. dhr. VAN DER LINDEN, M. dhr. OBERWOITS, M. dhr. BARNSTIJN, Mme mevr. MOENS, M. dhr. PÉTERS, M. dhr. SMET, Mme mevr. NAGY PATINO, Mme mevr. RIES, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. AMPE, Mme mevr. MUTYEBELE, Mme mevr. KIMBONDJA KALENGI, Mme mevr. MEJBAR, M. dhr. DALLEMAGNE, Mme mevr. ATTALBI, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. OLDENHOVE de GUERTECHIN, Mme mevr. FISZMAN, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. DUBIÉ, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. FRÈRE, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Règlement taxes 2007.- Impôt additionnel à l'impôt des personnes physiques.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;

ARRETE :

Article premier.- Il est établi pour l'exercice 2007 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2.- Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6 % de la partie de l'impôt des personnes physiques due à l'Etat pour le même exercice.

Ainsi délibéré en séance du 18/12/2006

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Marc Frère (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Freddy Thielemans (s)

Pour copie conforme, Bruxelles, le 29/12/2006 :

Par le Conseil
Par délégation du Secrétaire de la Ville

Le Conseil,

Mia VERMEIR
Receveur de la Ville

Freddy THIELEMANS

Annexes: